EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Publié le
ID : 060-216004259-20201211-DEL592020-DE

Séance du 11 décembre 2020

N° 59/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
04/12/2020

Date d'affichage
04/12/2020

L'an deux mil vingt, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 décembre, s'est réuni à huis clos, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; M. KOUAOVI Eric ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. MOREAU Régis ; Mme CHARTIER Florence ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme RULENCE Dorothée donne pouvoir à. LECHEVALIER Gilles
Mme DETOURBET (FERRY) Marie Charlotte donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RICHARD Emmanuel

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire explique que les travaux concernant la reprise ou les gainages de certaines canalisations d'eaux usées, attribué à l'entreprise Barriquand en 2018 ont pris énormément de retard ainsi une réception tardive de leur Décompte Général Définitif qui se monte à 75 471.62 € avec l'actualisation des prix. Sur le Budget 2020 la somme de 74 017, 06 € au compte 21315 op 23 a été inscrit en RAR sur une actualisation moindre. Les crédits ne sont pas suffisants et il convient d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

Dépenses investissement :

- Compte 2315 op 23 travaux eaux usées : +1 455 €
- Compte 2315 op 24 travaux eaux pluviales : - 1 455 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 au budget assainissement décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 11/12/2020, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)